

Rémunération des traducteurs littéraires

Enquête 2021

La rémunération est un élément du contrat qui relève de la négociation entre traducteur et éditeur, toutefois l'Association des traducteurs littéraires de France publie et diffuse, chaque année, des statistiques établies sur la base d'une enquête effectuée auprès de ses adhérents. **Les données ci-dessous s'appuient sur les réponses à l'enquête lancée par l'ATLF au printemps 2021 et représentent un échantillon de 405 contrats signés par 312 traducteurs entre le 1^{er} janvier 2020 et le 20 juin 2021.**

L'usage, confirmé par le Code des usages pour la traduction d'une œuvre de littérature générale, veut que la rémunération des traductions littéraires commandées par les éditeurs fasse l'objet « d'un à-valoir sur droits d'auteur proportionnels dont le montant (...) dépend notamment de la longueur et de la difficulté de la traduction, ainsi que de la compétence et de la notoriété du traducteur ».

ÉDITION

Tarifs bruts observés pour le feuillet dit « traditionnel » de 25 lignes x 60 signes, espaces et blancs compris :

Le comptage informatique donne un nombre de « tranches » de 1 500 signes inférieur de 15 % à 30 % au nombre de « feuillets dactylographiés » de 25 lignes de 60 signes. Une revalorisation du nombre de signes est donc appliquée en cas de comptage informatique ; ce pourcentage de revalorisation doit figurer au contrat.

Langue source	Moyenne	Médiane
Anglais	20,16 €	21 €
Allemand, italien, espagnol	22,55 €	23 €
Autres langues	23,57 €	23 €

Minimum/maximum relevés :

anglais : 10/30 € • allemand, espagnol, italien : 20/24 € • autres langues : 21/28 €

RÉMUNÉRATIONS HORS LITTÉRATURE GÉNÉRALE

Pour la rémunération d'ouvrages n'entrant pas dans le cadre du livre de texte « lambda » (albums jeunesse, BD, poésie, catalogues d'expo etc.), voir ci-dessous.